

# **Séance d'information permis de séjour pour études**

Bienvenue à tou.te.s !!!

# Ordre du jour

- Présentation de la CUAE
- Présentation du Pôle Santé-Social
- Principes généraux de l'immigration en Suisse
- Différences entre pays d'origine
- Regroupement familial
- Conseils pratiques et soutiens
- Travailler avec un permis de séjour
- Assurances maladies
- Vie quotidienne
- Questions

# Qui sommes-nous?

- Association Faîtière de l'Université
- Approche syndicale
- [www.cuae.ch](http://www.cuae.ch)
- [www.permis-etudiant.ch](http://www.permis-etudiant.ch)

Permanences pour étudiant.e.s et associations

<b>LUNDI</b>	<b>15h-18h (Pauline)</b>
<b>MARDI</b>	<b>10h-13h (Pauline)</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>10h-13h (Hugo)</b>
<b>JEUDI</b>	<b>10h-13h (Hugo)</b>

Gratuites, confidentielles, indépendantes et sans rendez-vous

# [www.ppermis-etudiant.ch](http://www.ppermis-etudiant.ch)

- Guide juridique sur les démarches administratives concernant les permis de séjours pour étudiant-e-s

# Pôle Santé Social

- Aides sociales (démarches administratives, aides financières, ...)
- Prestations gratuites

<https://www.unige.ch/dife/social-finances/>

# Etudier en Suisse

- Il est préférable de faire la demande de permis de séjour depuis son pays de résidence (surtout pour les personnes extra-européennes)
- 2 régimes :
  - Ressortissant.e.s de l'UE/AELE
  - Ressortissant.e.s extra-européen-ne

# Etudier en Suisse

- Office Cantonal de la Population et des Migrations (OCPM)
  - Institution cantonale
  - Interlocutrice principale
- Secrétariat d'État aux Migrations (SEM)
  - Institution fédérale
  - Voie de recours

# Ressortissant-e-s étranger-ère-s

- Les ressortissant-e-s étranger-ère-s qui souhaitent étudier en Suisse bénéficient d'un droit au séjour en disposant:
  - de ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins;
  - d'une assurance maladie et accidents couvrant tous les risques.
- Elles-Ils doivent également justifier d'une inscription auprès d'un établissement agréé pour y suivre, à titre principal, une formation.

# Ce qui change?

## UE / AELE

- [Formulaire E](#)
- Copie couleur d'une pièce d'identité en cours de validité;
- 1 photo format passeport (avec noms et prénoms au verso);
- Attestation d'inscription de l'école;
- Justificatifs des moyens financiers et/ou [attestation de prise en charge \(formulaire O\)](#);
- Copie de l'attestation de départ du canton de provenance si vous avez séjourné auparavant dans un autre canton.

## Pays tiers

- [Formulaire E](#);
- Copie couleur d'une pièce d'identité en cours de validité;
- Attestation d'admissibilité de l'école;
- CV et lettre de motivation indiquant les intentions au terme des études;
- Plan d'études;
- Engagement écrit à quitter la Suisse au terme des études prévues;
- Preuve de moyens financiers suffisants ou [attestation de prise en charge \(formulaire O\)](#);
- Copie du bail ou attestation écrite du logeur;
- Stage ou activité lucrative envisagée;
- Extrait du casier judiciaire;
- Copie de l'attestation de départ du canton de provenance si vous avez séjourné auparavant dans un autre canton.

Pour chacune des demandes faite à l'OCPM, un [émolument](#) doit être payé.

La preuve de paiement doit être envoyée avec la demande pour que le dossier soit traité.

# Regroupement familial

- Tout.e ressortissant.e étranger.ère au bénéfice d'une autorisation de séjour en Suisse peut faire valoir son droit au regroupement familial pour:
  - sa/son conjoint.e;
  - ses enfants à charge;

# Etudier en Suisse: Conseils pratiques

- Procédure de renouvellement annuelle → Attention aux changements d'orientation
- Penser à photocopier et garder traces de toutes les communications avec l'OCPM
  - Lettres, notes des conversations téléphoniques, mail...
- Porter une attention particulière à ce que vous communiquez à l'OCPM

# Réseau actif sur les questions de migration

- Centre social-protestant
- Caritas
- Centre de contact Suisse-immigrés
- Collectif de soutien aux sans-papiers

Permanences juridiques gratuites ou à petit prix

Voir sur le site: [legalhelp-ge.ch](http://legalhelp-ge.ch)

# Travail et Permis B : ressortissant.e étranger.ère.s

- Les étudiant.e.s étranger.ère.s hors UE / AELE doivent attendre six mois avant de pouvoir commencer à travailler.
- La loi limite à 15 heures par semaine votre charge de travail.
- Pendant les vacances vous pouvez travailler à plein-temps.
- Les ressortissant.e.s de l'UE/AELE peuvent travailler 3 mois au max. ou 90 jours par année civile, sans demander d'autorisation. L'employeur doit tout de même annoncer l'activité lucrative via une [procédure électronique](#), avant le début du travail.

# Quand vous travaillez

- Pour toute activité rémunérée régulière, les étudiant.e.s avec permis B doivent passer par trois étapes:
- 1. Demander à sa/son futur.e employeur.e de remplir un formulaire pour prise d'emploi. Ce document doit être fourni même si l'activité est plus courte que 3 mois.
- [Formulaire K](#)

# Quand vous travaillez

- 2. Une lettre d'accompagnement émanant du centre de carrière Unige attestant de la possibilité d'exercer une activité lucrative accessoire (disponible sur [simple demande](#)).
  - Cordonnées: 4, rue de-Candolle 2e étage 1205 Genève Tél.+41 22 379 77 02
  - [carriere@unige.ch](mailto:carriere@unige.ch)
  - Horaires : 9h à 13h, du lundi au vendredi.
  - Permanence téléphonique : 8h30 à 13h, du lundi au jeudi <https://www.unige.ch/dife/emploi/contact/>

# Quand vous travaillez

- 3. Transmettre ces deux documents à l'autorité compétente
- Vous devez faire parvenir ces documents à l'[Office cantonal de la population et des migrations \(OCPM\)](#) avant le début de chaque emploi.
- Vous pouvez envoyer les documents par courrier postal ou par e-mail: [emploi.ocpm@etat.ge.ch](mailto:emploi.ocpm@etat.ge.ch).
- Il est important que vous mentionniez « Activité accessoire UNIGE » dans l'objet de l'e-mail. Sans cette mention, votre demande ne pourra pas être traitée.
- Les autorisations de moins d'un mois sont exonérées de taxes administratives.
- L'accord de l'OCPM arrivera par retour de mail (à l'adresse d'envoi des documents).
- Les autorisations de travail concernant des étudiant.e.s ne sont en principe pas soumises à contingentement.

# Assurances Maladie

- Obligation de s'affilier à une assurance après l'obtention du permis
- Dispense pour détenteur.ice.s de carte européenne (dispense à effectuer 3 mois après obtention du permis au SAM)
- Scorestudies (attention à Advisor)

# Vie pratique

- Ateliers de Français: mardi et jeudi de 18h15 à 20h15 – FB : [« Ateliers Français GE »](#) / mail : ateliersdefrancais@cuae.ch
- Associations étudiantes
- Exonération des taxes: jusqu'au 30 septembre
- Logement:
  - Cité-Universitaire
  - Ciguë
  - BLOG (Bureau Des Logements de l'Université)

# Place aux questions